

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE POLICE DU 9 MAI 2017

PRESENTS : M. BASTIN, Bourgmestre-Président ; MM. DEFRESNE , FOURNAUX, BULTOT, PIETTE, Bourgmestres, MM. BESOHE, BELOT, BESSEMANS, PIRE, VERMER, MARY, PIRET, DE RYCKE, CHAVEE, BADOR, GOETGHEBUER, CUSTINNE, COX, Conseillers, M. DEHON, Chef de corps, Mme ETIENNE, comptable spéciale et Mme BALON, Secrétaire

EXCUSES : MM. VINCKE, GERMAIN, conseillers.

LE CONSEIL DE POLICE STATUANT EN SEANCE PUBLIQUE A :

M. le Président sollicite l'inscription de deux points en urgence, ce qui est accepté à l'unanimité.

1. A l'unanimité, approuvé le procès-verbal de la séance du 14 mars 2017.
Madame BESSEMANS demande que les PV soient envoyés aux conseillers avant la réunion afin d'avoir le temps de prendre connaissance du contenu et éventuellement formuler des remarques. Les PV seront adressés par mail.
2. A l'unanimité, approuvé le compte tel que joint en annexe.

Madame GOETGHEBUER relève qu'entre 2014 et 2016, les frais de fonctionnement sont en constante diminution. A la fois, elle félicite le chef de corps pour son souci du contrôle des dépenses et en même temps attire l'attention sur le fait qu'une police performante nécessite de bénéficier de bons équipements. Il y a lieu de veiller à ne pas faire trop d'économies en ce domaine.
Le chef de corps attire l'attention sur le fait que certaines réductions de frais sont inhérentes à la fluctuation du prix des énergies.
3. Décidé, à l'unanimité, d'arrêter la modification budgétaire n° 01/2017 de la zone de police telle que jointe au dossier.
4. été informé que le Collège de police, en sa séance du 27 avril dernier, a attribué l'emploi d'INP enquêteur pour la section mœurs, ouverture suite à la décision du Conseil du 13 décembre 2016. Cet emploi a été attribué à l'INP David LEVEQUE, domicilié à Gérin et détenteur du brevet judiciaire. La mise en place est prévue au 01/07/2017.
5. Décidé, à l'unanimité, de ratifier la décision du Collège de police du 3 avril 2017 de publier un emploi d'INP membre intervention pour le poste d'Yvoir.
Le recrutement sera réalisé sur dossier.
6. Décidé, à l'unanimité, d'acquiescer :
 - par procédure négociée sans publicité, deux vestes et deux pantalons 4 saisons, trois vestes et trois pantalons été et trois survêtements de pluie pour un montant estimé à 6.550 € t vac ;
 - via le marché fédéral DGS/DSA 014 R3 373 12 pièces vestimentaires de protection thermique pour un montant estimé à 420 € t vac ;
 - via le stock de la police fédérale, un casque moto pour un montant 1.010 € t vac.

7. Décidé, à l'unanimité, de retirer de l'inventaire et de mettre en vente après retrait de l'équipement police :
 - la Peugeot 206 Urban BBR597 (n° patrimoine 053222045)
 - la moto Honda Dauville 650 cc (n° patrimoine 053210013)
8. Décidé, à 16 voix pour, 2 abstentions et 0 voix contre,
De marquer son accord pour signer un bail emphytéotique de 99 ans avec un canon annuel indexé de 3.450 € sans canon de départ avec la Ville de Dinant pour le terrain sis rue St-Jacques à Dinant, actuellement cadastré 1^{ère} Division, section B n°177f4.
9. Décidé, à l'unanimité, d'acquérir et de faire installer un boîtier fixe capable d'accueillir le radar numérique Mesta via la firme SIRIEN sa, rue des Pâturages 64 à GIVRY, pour un montant total estimé à 24.600 € t vac.
10. Décidé, à l'unanimité, en urgence, de recruter, via le deuxième cycle de mobilité 2017, un inspecteur membre intervention.
Le recrutement sera réalisé sur dossier.

Monsieur le Président prononce le huis clos, le public évacue la salle.

1. Constaté: à l'unanimité, que Mme BERTHOLET a quitté ses fonctions de CALog Niv D la date du 01/05/2017 et l'autorise à faire valoir ses droits à la pension à la même date.
2. Décidé, à l'unanimité, de ratifier la décision du Collège de police du 27 avril 2017 d'attribuer 8 heures de prestations à Mr GUYAUX qui passe d'un contrat de 30 hrs/semaine à 38 heures/semaine et 11 heures à Mme GILLAIN qui passe d'un contrat de 13 heures à 24 heures/semaine, à dater du 01/05/2017.
3. Décidé, à l'unanimité, de recruter Melle DENIS Elodie 8 heures supplémentaires qui passe d'un contrat de 19 à 27 Hrs/semaine, échelle DD1 à dater du 01/06/2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

PAR LE CONSEIL :

La Secrétaire,

D. BALON.

Le Président,

Ch. BASTIN.